



Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions pour les actionnaires

Le service de prélèvements automatiques est maintenant disponible pour les versements en espèces facultatifs (Résidents canadiens seulement)

BCE est heureuse d'annoncer aux actionnaires canadiens admissibles participant au Régime de réinvestissement de dividendes et d'achats d'actions pour les actionnaires (le "Régime") qu'il est maintenant possible d'effectuer des versements en espèces facultatifs afin d'acquérir des actions ordinaires additionnelles par prélèvement automatique (« PA ») à partir de leur compte bancaire.

Si vous effectuez un versement en espèces facultatif pour la première fois, veuillez remplir le formulaire de versement en espèces facultatif et le formulaire de déclaration du participant.

Si vous êtes un résident canadien et que vous désirez vous inscrire au service de PA pour effectuer un versement en espèces facultatif unique ou des versements trimestriels automatiques récurrents, veuillez vous référer à la liste de vérification pour l'inscription au service de PA et aux formulaires s'y rattachant à <http://www.tsxtrust.com/bce/drip>.

Le ou les formulaires complétés et le ou les chèques, selon le cas, doivent être retournés par la poste à :

Compagnie Trust TSX, 100, rue Adelaide Ouest, bureau 301, Toronto (Ontario) M5H 4H1

Si vous avez des questions additionnelles ou avez besoin d'aide pour compléter le ou les formulaires, veuillez contacter la Compagnie Trust TSX au 1-800-561-0934 (sans frais au Canada et aux États-Unis) ou bce@tmx.com.